



Le jeudi 28 mai 2026, à 09 heures 30, les délégués du Syndicat des Eaux du Bas-Léon se sont réunis en la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Abers à Plabennec, en application de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents les délégués suivants : Laurent ABASQ, Ronan AUDREN, Christophe BÈLE, Guillaume BODENEZ, David CARREGA, Martial CLAVIER, Christophe COLIN, Yves-Marie GILET, Nadège HAVET, Axelle LAMOUR, Olivier LE FUR, Mikaël LE MENE, Olivier MARZIN, Catherine MASSON, Gilles MOUNIER, Odile PAGE, René PAUGAM, Sandra ROUDAUT, Jean-François TREGUER.

Absents-excuses : Wilfried ARS, Mickaël ABARNOU a donné pouvoir à Martial CLAVIER, Jean-Luc CABON, Franck COCAIGN, Gilles GOMBERT, Gérard MITCHOVITCH a donné pouvoir à Christophe BÈLE, Philippe MASQUELIER a donné pouvoir à Sandra ROUDAUT, Henri-Marc PAYEN a donné pouvoir à Gilles MOUNIER, André TALARMIN a donné pouvoir à Christophe COLIN.

Le Président rappelle que le Syndicat dispose d'une Commission de Délégation de Service Public dont la mission est de donner un avis sur la procédure de Délégation de Service Public (DSP) ou sur les avenants aux contrats de délégation de service public dès lors que l'avenant représente une augmentation supérieure à 5 % du montant global du contrat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1411-5 du CGCT,

Vu la délibération n°31/2026 fixant les conditions de dépôt des listes ;

Vu qu'aucune candidature n'a été déposée auprès du Président,

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui prévoit que l'élection doit avoir lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de recourir à un vote à main levée,

Le Président propose de fixer la composition de la Commission de Délégation de Service Public du Syndicat des Eaux du Bas-Léon comme suit :

Titulaires
Gilles MOUNIER
Jean-François TREGUER
Christophe COLIN
Martial CLAVIER
David CARREGA
Suppléants
Guillaume BODENEZ
René PAUGAM
Gilles GOMBERT
Yves-Marie GILET
Nadège HAVET

L'assemblée ayant décidé, à l'unanimité, de recourir au vote à main levée (24 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION), il est procédé au vote.

Résultats du scrutin

- Nombre de votants : 24
 - Nombre de bulletins : 24
 - Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
 - Nombre de bulletins blancs : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 24
 - Sièges à pourvoir : 5
 - Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) = $24/5 = 4.8$
- Nombre voix pour la liste présentée = 24 voix

La composition de la Commission de Délégation de Service Public du Syndicat des Eaux du Bas-Léon est ainsi fixée :

Titulaires
Gilles MOUNIER
Jean-François TREGUER
Christophe COLIN
Martial CLAVIER
David CARREGA
Suppléants
Guillaume BODENEZ
René PAUGAM
Gilles GOMBERT
Yves-Marie GILET
Nadège HAVET

Le présent procès-verbal, dressé en un exemplaire et clos, le 28 mai 2026 à 12 heures 10, a été, après lecture, signé par le Président, le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

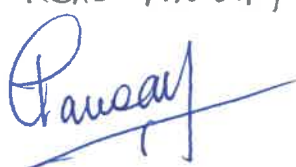
Le Président



Christophe BELE

Le délégué le plus âgé

René PAUGAM



Les assesseurs

Axelle LAMOUR



Mikaël LE MEN.



Le secrétaire



Olivier MARZIN